



SANTÉ  
SOCIAUX

**BASSMS – dossier technique**

# **Propositions sur les classifications et rémunérations**

[sante-sociaux.cfdt.fr](https://sante-sociaux.cfdt.fr)

**15 avril 2024**



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Classifications

- ❑ **Objectif : « A travail d'égale valeur, salaire égal », enjeu de reconnaissance de métiers et d'emplois féminisés**
  - **Faire reconnaître l'exigence de qualification pour exercer les métiers du secteur, leur technicité, les responsabilités qu'impliquent de travailler avec l'humain;**
  - **Tordre le cou aux représentations sur des métiers dont les compétences seraient « naturelles » et non le résultat d'un apprentissage et de l'expérience**



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Classifications

- ❑ **Classement des emplois en fonction du niveau de qualification requis pour le poste**
  - Critère qui reste le cadre structurant des métiers du secteur
  - Préclassement des emplois effectué par la branche sur ce critère

NIVEAU	Diplôme, certification,...
1 & 2	sans qualification
3	CAP, BEP,...
4	BAC
5	BTS, DUT, etc...
6	Licence, DE,...
7	Master, Ingénieur,...
8	Doctorat



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Classifications

### 4 critères additionnels

Les compétences requises pour le poste au regard des domaines suivants :

- Autonomie et complexité de l'emploi ;
- Relations et connaissance de l'environnement professionnel.

Les responsabilités du poste dans les domaines suivants :

- Responsabilités managériales et de moyens ;
- Impact sur le projet (de la personne accompagnée et/ou de l'entreprise)

### Cotation réalisée en entreprise sur la base d'une fiche de poste/emploi obligatoire



SANTÉ  
SOCIAUX

## Classifications

Autonomie / Compléxité	Point
J'exécute des consignes. J'applique des normes et instructions précises, sans marge d'autonomie dans mon organisation	1
J'applique des méthodes. Je travaille dans un cadre défini. Mon travail requière une capacité d'analyse et me permet une auto-organisation	2
Je sélectionne la bonne approche. Je travaille dans un cadre défini. Mon travail requiere une capacité d'analyse de causes multiples pour adapter les solutions proposées. J'organise mon travail et le planifie	3
Je conçois des solutions. Je travaille dans un domaine de compétence propre. Mon travail requiere une capacité d'analyse de causes multiples pour concevoir les solutions adaptées. J'ai une large autonomie d'organisation me permettant de proposer des améliorations dans mon champ d'intervention	4
Je coordonne plusieurs activités. Je travaille dans plusieurs domaines de compétence. Mon travail requiere une capacité d'analyse et de raisonnement dans plusieurs dimensions. Je décide de solutions à apporter pour plusieurs champs d'intervention ainsi que leurs modalités de mise en oeuvre . Je suis autonome dans mon travail.	5
Je dirige les activités. Je travaille dans plusieurs domaines de compétence. Mon travail requiere une capacité d'analyse et raisonnement complexes dans plusieurs dimensions. Je décide de solutions à apporter pour l'ensemble des champs d'intervention. Je suis autonome dans mon travail.	6



SANTÉ  
SOCIAUX

## Classifications

### Relations professionnelles / Environnement

J'ai des relations professionnelles courantes dans le but de recevoir et transmettre de l'information. Mon travail requière une connaissance de mon environnement circonscrite à mon activité	1
J'ai des relations professionnelles courantes d'ordre technique. Mon travail requière une connaissance de mon environnement professionnel pour en mesurer les impacts	2
J'ai de multiples interactions professionnelles nécessitant écoute et adaptation. Mon travail requière une connaissance large de mon environnement ainsi que des emplois dans des domaines connexes	3
J'ai de multiples interactions professionnelles nécessitant des capacités d'animation ou d'argumentation. Mon travail requière une maîtrise de mon environnement et la compréhension des enjeux dans des domaines connexes	4
J'ai des interactions professionnelles de différentes natures nécessitant des capacités de négociation et d'emporter l'adhésion. Mon travail requière une maîtrise de mon environnement ainsi qu'une connaissance large dans plusieurs domaines connexes.	5
J'ai des interactions professionnelles de différentes natures nécessitant des capacités de négociation et d'emporter l'adhésion. Mon travail requière une maîtrise de l'environnement dans tous les domaines d'activité.	6



SANTÉ  
SOCIAUX

# Classifications

Responsabilité manageriale et de moyens	
Je suis responsable de mon propre travail, sans responsabilité sur les moyens y afférent	1
Je suis responsable de mon propre travail. Je peux donner des consignes et/ou le travail de mes collègues est directement dépendant de mon travail. Je m'assure des moyens pour mon travail.	2
Je supervise le travail d'un ou plusieurs salariés et/ou je suis le référent technique. Je m'assure des moyens nécessaires à mon travail et celui d'autrui.	3
Je supervise le travail de plusieurs salariés et/ou j'ai une reconnaissance d'expertise technique. J'ai en charge les moyens nécessaires à l'exécution du travail de plusieurs salariés	4
J'ai la responsabilité de tout ou partie des ressources humaines, matérielles ou financières pour une partie de l'entreprise.	5
J'ai la responsabilité des ressources humaines, matérielles ou financières pour la totalité de l'entreprise.	6



SANTÉ  
SOCIAUX

# Classifications

Impact sur le projet	
J'ai des contacts ponctuels avec le public accueilli ou je contribue à la bonne réalisation du projet de l'entreprise	1
j'accompagne le public accueilli ou je participe à la mise en œuvre du projet de l'entreprise	2
je met en œuvre un projet autour du public accueilli ou je contribue à l'élaboration du projet de l'entreprise	3
je détermine une partie du projet autour du public accueilli ou de l'entreprise.	4
J'exerce une responsabilité globale sur le public accueilli ou sur le pilotage d'une partie du projet de l'entreprise	5
J'exerce une responsabilité complète sur le public accueilli ou sur le pilotage du projet de l'entreprise	6





**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Classifications

### **Des garanties pour l'égalité de traitement**

- **Garantie minimale de classement en fonction du niveau de qualification**
- **Appui aux entreprises pour la cotation des emplois par la réalisation d'un guide paritaire et de fiches emploi types ;**
- **Encadrement par le dialogue social un instaurant une consultation obligatoire sur le classement des emplois en entreprise : faire du travail et son contenu un objet de dialogue social.**



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Classifications

- Cotation des emplois de 5 à 31
- Regroupement des emplois en 16 catégories

Catégorie d'emploi	Cotation	Garantie minimale de catégorie d'emploi
A	5 à 7	Niveau 1 & 2
B	8	
C	9 à 10	Niveau 3
D	11	
E	12 à 13	Niveau 4
F	14	
G	15 à 16	Niveau 5
H	17	
I	18 à 19	Niveau 6
J	20	
K	21 à 22	Niveau 7
L	23 à 24	
M	25	
N	26 à 27	Niveau 8
O	28 à 29	
P	30 à 31	



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Classifications

### ☐ Exemples

- Aide-soignante

Niveau 4 de qualification : 3

Autonomie/Complexité : 3

Relation/Environnement : 3

Responsabilité managériale/moyen : 1

Impact projet : 3

→ Cotation 13 – Classe E



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Classifications

### ☐ Exemples

- **Accompagnante Educative et Sociale**

**Niveau 3 de qualification : 2**

**Autonomie/Complexité : 3**

**Relation/Environnement : 3**

**Responsabilité managériale/moyen : 1**

**Impact projet : 3**

**→ Cotation 12 – Classe E**



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Classifications

### ☐ Exemples

- **Educatrice spécialisée ou Infirmière**

**Niveau 5 de qualification : 5**

**Autonomie/Complexité : 4**

**Relation/Environnement : 3**

**Responsabilité managériale/moyen : 3**

**Impact projet : 4**

**→ Cotation 19 – Classe I**



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Rémunérations

### ❑ Objectif : Attractivité, Reconnaissance

- Des salaires correspondant à ceux pratiqués pour des métiers de niveau de qualification, compétence ou responsabilité équivalent dans d'autres secteurs, notamment plus masculin
- Alignement vis-à-vis des champs professionnels avec lesquels les métiers de la branche entrent en concurrence
- Mieux reconnaître les contraintes physiques et nerveuses que subissent les emplois de la branche
- Rendre lisible et sécuriser les parcours dans la branche



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Rémunérations

### ❑ Objectif : Attractivité, Reconnaissance

- Salaire minimum conventionnel à SMIC + 183€ net
- Des niveaux de salaires affichés anticipant une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Echelle des salaires minimums hiérarchiques de 1 à 3
- Evolution de carrière rapide, la plus linéaire, incluant une automaticité, basée sur l'expérience dans la branche et dans l'emploi (ancienneté et formation)
- Reprise de l'expérience de 100% à l'embauche



**SANTÉ  
SOCIAUX**

# Rémunérations

## Rémunération

**Salaire minimum  
hiérarchique selon la  
catégorie d'emploi**

Catégorie d'emploi	Salaire minimum hiérarchique
A	25 000,00 €
B	26 400,00 €
C	27 800,00 €
D	29 600,00 €
E	31 500,00 €
F	33 600,00 €
G	35 700,00 €
H	38 000,00 €
I	40 500,00 €
J	43 200,00 €
K	46 000,00 €
L	49 800,00 €
M	53 800,00 €
N	58 200,00 €
O	67 600,00 €
P	78 400,00 €

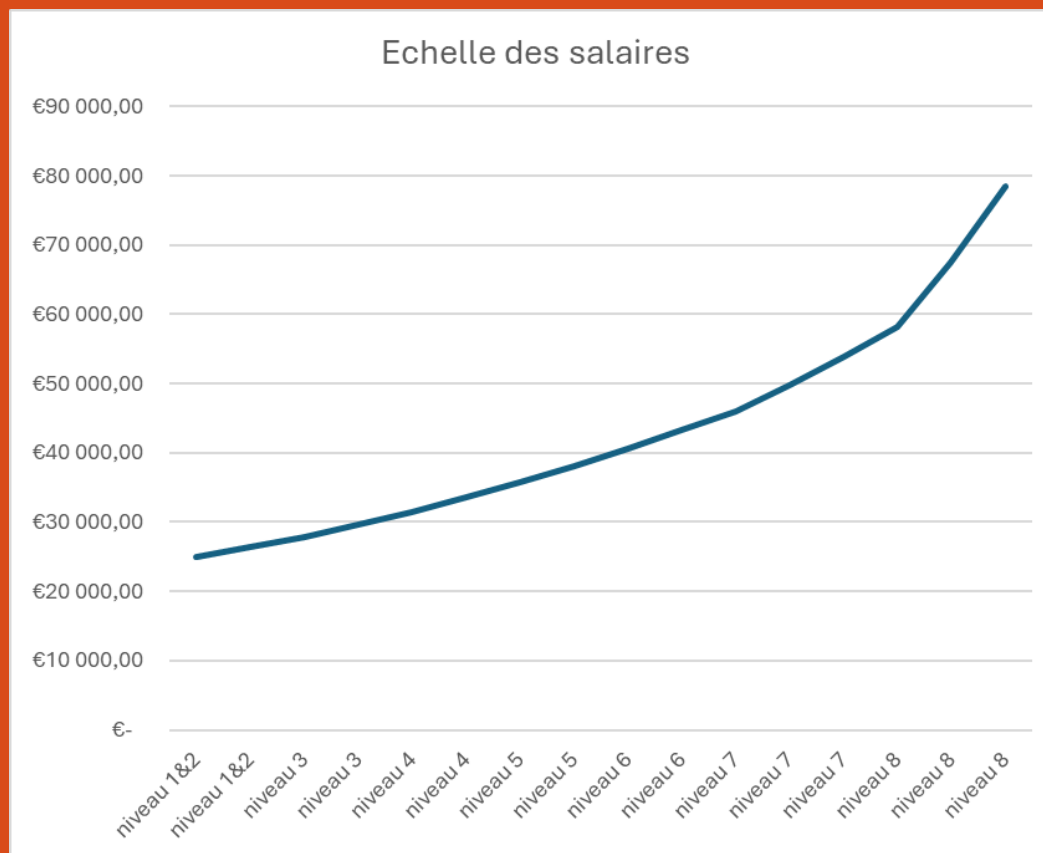




SANTÉ  
SOCIAUX

# Rémunérations

## ☐ Rémunération





**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Rémunérations

### ☐ **Carrière**

- **Expérience dans le secteur valorisée à hauteur de 1% par an, dans la limite de 35% - reprise à 100% durant la carrière**
- **Expérience dans l'emploi valorisée par une évolution du salaire minimum hiérarchique selon des degrés accessibles en fonction de la formation professionnelle et/ou l'ancienneté – reprise à 100% dans la catégorie d'emploi**
- **Une évolution de carrière minimale garantie d'environ 44%**
- **Introduction d'une garantie minimale d'évolution de 4% sur 4 ans, comprenant l'évolution générale des salaires.**



SANTÉ  
SOCIAUX

# Rémunérations

## Carrière

Degrés  
pour chaque  
catégorie  
d'emploi

	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4 (degré 1 de la classe supérieure)	Degré 5 (degré 2 de la classe supérieure)
A	25 000,00 €	25 465,00 €	25 930,00 €	26 400,00 €	26 865,00 €
B	26 400,00 €	26 865,00 €	27 330,00 €	27 800,00 €	28 400,00 €
C	27 800,00 €	28 400,00 €	29 000,00 €	29 600,00 €	30 230,00 €
D	29 600,00 €	30 230,00 €	30 860,00 €	31 500,00 €	32 200,00 €
E	31 500,00 €	32 200,00 €	32 900,00 €	33 600,00 €	34 300,00 €
F	33 600,00 €	34 300,00 €	35 000,00 €	35 700,00 €	36 460,00 €
G	35 700,00 €	36 460,00 €	37 220,00 €	38 000,00 €	38 830,00 €
H	38 000,00 €	38 830,00 €	39 660,00 €	40 500,00 €	41 400,00 €
I	40 500,00 €	41 400,00 €	42 300,00 €	43 200,00 €	44 125,00 €
J	43 200,00 €	44 125,00 €	45 050,00 €	46 000,00 €	46 950,00 €
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5 (degré 1 de la classe supérieure)
K	46 000,00 €	46 950,00 €	47 900,00 €	48 850,00 €	49 800,00 €
L	49 800,00 €	50 800,00 €	51 800,00 €	52 800,00 €	53 800,00 €
M	53 800,00 €	54 900,00 €	56 000,00 €	57 100,00 €	58 200,00 €
N	58 200,00 €	60 550,00 €	62 900,00 €	65 250,00 €	67 600,00 €
O	67 600,00 €	70 575,00 €	73 550,00 €	76 525,00 €	78 400,00 €
P	78 400,00 €	81 550,00 €	84 700,00 €	87 850,00 €	91 000,00 €



SANTÉ  
SOCIAUX

# Rémunérations

## □ Carrière

### Règles de passage

Conditions maximales de passage au degré supérieur	Classe d'emploi A à D	Classe d'emploi E à J	Classe d'emploi K à P
Degré 2	Après 1 an dans le degré 1	Après 2 ans dans le degré 1	Après 3 ans dans le degré 1
Degré 3	Après 4 an dans le degré 2 ou 5 jours de formation dans la classe d'emploi	Après 4 ans dans le degré 2 ou 5 jours de formation dans la classe d'emploi	Après 5 ans dans le degré 2 ou 10 jours de formation dans la classe d'emploi
Degré 4	Après 5 ans dans le degré 3 ou 15 jours de formation dans la classe d'emploi	Après 5 ans dans le degré 3 ou 15 jours de formation dans la classe d'emploi	Après 5 ans dans le niveau ou 20 jours de formation dans la classe d'emploi
Degré 5	Après 6 ans dans le degré 4 et 25 jours de formation dans la classe d'emploi	Après 6 ans dans le degré 4 et 25 jours de formation dans la classe d'emploi	Après 7 ans dans le degré 4 et 35 jours de formation dans la classe d'emploi

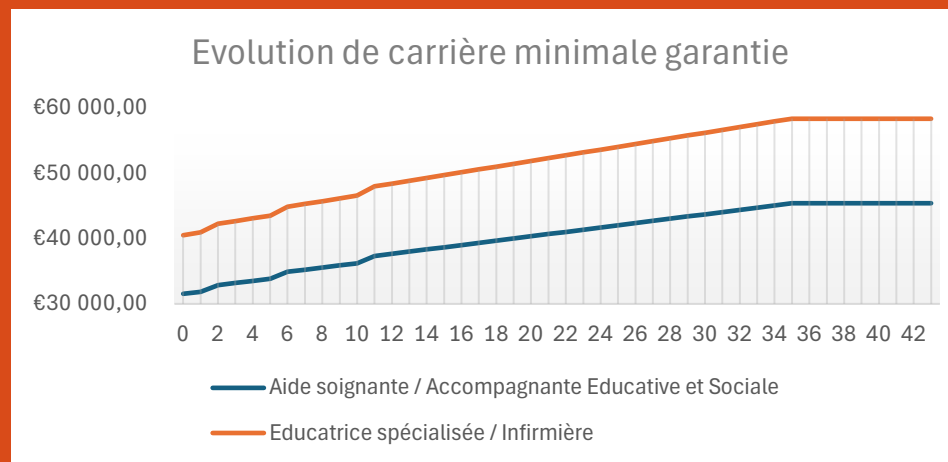


SANTÉ  
SOCIAUX

# Rémunérations

## Exemples

Ancienneté	Aide-soignante / Accompagnante Educative et Sociale	Educatrice spécialisée / Infirmière
0	31 500,00 €	40 500,00 €
5	33 810,00 €	43 470,00 €
10	36 190,00 €	46 530,00 €
20	40 320,00 €	51 840,00 €
30	43 680,00 €	56 160,00 €
43	45 360,00 €	58 320,00 €





**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Rémunérations (exemples)

Classe d'emploi	Niveau de qualification	Cotation	SMH	SMH mensuel	Métiers identifiés	Salaire fin de carrière hors garantie d'évolution	Evolution
A	Niveau 1&2	5 à 7	25 000,00 €	2 083,33 €	ASH, Aide de vie, Agent d'entretien	35 640,00 €	42,56%
B		8	26 400,00 €	2 200,00 €		37 530,00 €	42,16%
C	Niveau 3	9 et 10	27 800,00 €	2 316,67 €	Agent de soin, employé de vie associative, maitresse de maison, Agent de service spécialisé	39 960,00 €	43,74%
D	+ certification	11	29 600,00 €	2 466,67 €	AES, Ouvrier qualifié	42 525,00 €	43,67%
E	Niveau 4	12 et 13	31 500,00 €	2 625,00 €	AES*, AS, AuxPuer, ME, Secrétaire médicale, Technicien SI	45 360,00 €	44,00%
F	+ certification	14	33 600,00 €	2 800,00 €		48 195,00 €	43,44%
G	Niveau 5	15 et 16	35 700,00 €	2 975,00 €	Educateur Sportif (niv 5), Moniteur d'atelier Esat, Animateur Esat, Diét (niv 5), Secrétaire de direction, Technicien SI* (niv 5)	51 300,00 €	43,70%
H	+ certification	17	38 000,00 €	3 166,67 €		54 675,00 €	43,88%
I	Niveau 6	18 et 19	40 500,00 €	3 375,00 €	Formateur CRF, ES, IDE, Educateur Sportif (niv 6), Animateur socio-éducatif, Manipulateur Radio, Technicien de laboratoire, Psychomotricien	58 320,00 €	44,00%
J	+ certification	20	43 200,00 €	3 600,00 €	Ergothérapeute, IDE Puér.	62 100,00 €	43,75%
K	Niveau 7	21 et 22	46 000,00 €	3 833,33 €	Diét (niv 7), Psychologue, Kiné, Comptable (niv 7), IPA	65 947,50 €	43,36%
L	+ certification	23 et 24	49 800,00 €	4 150,00 €	Responsable de service éducatif, IDE coordinateur (cadre), Cadre technique	71 280,00 €	43,13%
M		25 et 26	53 800,00 €	4 483,33 €	Chef de service éducatif	77 085,00 €	43,28%
N	Niveau 8	27 et 28	58 200,00 €	4 850,00 €		88 087,50 €	51,35%
O	+ certification	29	67 600,00 €	5 633,33 €	Médecin	103 308,75 €	52,82%
P		30 et 31	78 400,00 €	6 533,33 €		118 597,50 €	51,27%



SANTÉ  
SOCIAUX

# Rémunérations

## □ Promotion

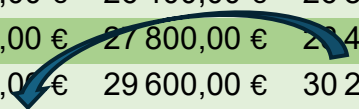
- Promotion au degré immédiatement supérieur

	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4 (degré 1 de la classe supérieure)	Degré 5 (degré 2 de la classe supérieure)
A	25 000,00 €	25 465,00 €	25 930,00 €	26 400,00 €	26 865,00 €
B	26 400,00 €	26 865,00 €	27 330,00 €	27 800,00 €	28 265,00 €
C	27 800,00 €	28 400,00 €	29 000,00 €	29 600,00 €	30 230,00 €
D	29 600,00 €	30 230,00 €	30 860,00 €	31 500,00 €	32 200,00 €
E	31 500,00 €	32 200,00 €	32 900,00 €	33 600,00 €	34 300,00 €
F	33 600,00 €	34 300,00 €	35 000,00 €	35 700,00 €	36 460,00 €

Changement d'emploi  
(niv. qualif. Sup.)



Evolution du poste  
(cotation sup.)



- Promotion possible en cas d'évolution du poste (activité nécessitant un niveau de compétences ou de responsabilités supérieures) et/ou changement d'emploi avec un niveau de qualification supérieur requis



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Rémunérations

### **Des éléments complémentaires de rémunérations dans 3 domaines**

- **De responsabilité** (responsabilité managériale ou financière supérieure à celle de la poste exercée de manière ponctuelle)
- **De compétence** (réalisation de manière ponctuelle d'une activité nécessitant un niveau de compétence supérieur à celui du poste occupé)
- **De sujétions** (sujétions du poste impliquant une exposition à une charge physique et nerveuse accrue)

### **Objectif : transformer le système de prime actuel en créant un référentiel commun**





**SANTÉ  
SOCIAUX**

## Rémunérations

### ❑ Des éléments complémentaires de rémunérations dans 3 domaines

- Quelques exemples :
  - Majoration travail de nuit à 25% du taux horaire
  - Majoration travail dimanche et jour férié à 45% du taux horaire
  - Prime tutorale de 120€ brut mensuel par stagiaires, apprentis, etc...
  - Prime de sujétion de 120 € brut mensuel si le poste est au moins exposé à 10 facteurs de risques



SANTÉ  
SOCIAUX

Site tout public CFDT Santé Sociaux

[https://sante-sociaux.cfdt.fr/portail/sante-sociaux/actualites/quelles-mobilisations-pour-la-bassms-avec-la-cfdt-srv2\\_1350237](https://sante-sociaux.cfdt.fr/portail/sante-sociaux/actualites/quelles-mobilisations-pour-la-bassms-avec-la-cfdt-srv2_1350237)

[sante-sociaux.cfdt.fr](https://sante-sociaux.cfdt.fr)